PAYS DE LAON
Communauté d'Agglomération

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 10h23
Réference de l'AR : 002-200043495-20220707-DEC202207_13-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2022

Délibération n°13

Date de convocation : le 23/06/2022

Mise en ligne : le 13 juillet 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 juillet 2022 à 18h00 à l'Auditorium du Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre de Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
Y. BRUN - F. DEMAZURE – MP. TOKARSKI - JM. LHOMME – P. VAN HAMME – C. VUAROQUEAUX – P.BERTELOOT – O.JOSSEAUX - F. HARANG - JM. RABOUILLE – N. DESMAREST – F. FERON – P. MEZZAROBBA – F. BOUILLE – Y. LEMOINE - B. BUVRY – P. BLEUET - E. DELHAYE – S. LETOT-DURANDE – S .ETIENNE-CHARLES – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D. VALISSANT - D.VALLIERE – D.PIERRE – AM. SAUVEZ – F. POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSEDRE – JM.QUERE – H. DAUCHEZ – C. CHATELAIN - B.LEBEL – C.GUILLAUME – MP. FOURDRAIN-FAY - N. DRAGON – G. MONCOURTOIS - J. LECOMTE – C. LAMBERT – R. CARLIER - G. CHARLES – L. BOURGEOIS – P. PIRE – M. KELLER – H. RIVIERE – M. FRAISE – J. VERON - P. MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
J. BALITOUT à H. RIVIERE - P. DEROCH à Y. BRUN - C. COULON à O. JOSSEAUX - P. BIEDAL à C. VUAROQUEAUX – F. LEAUTE à MP. TOKARSKI – S. DUPONT à S. LETOT-DURANDE - Y. BUFFET à F. POIDEVIN – C. MATHIEU à D. VALLIERE - F. JOLY à S. ETIENNE-CHARLES - P. MOZIN à D. VALISSANT - MM. PASCUAL à G. BLANCHARD-DOUCHAIN - A. LEFEVRE à E. DELHAYE – H. LAHYANI à JM. QUERE – E. GOULLIEUX à AM. SAUVEZ - M. BEAUFRERE à C. CHATELAIN - F. KARIMET à F. FERON – C. MEULLEMIESTRE à M. FRAISE – G. LOISEAUX à JM. LHOMME

Absents Excusés : G. HARANT – M. MACHAIN - C. BARAN - Y. ROBIN – A. TOURNEUX - P.CERVI – Y. RUDER - N. DUSSART - P. DRUET – B. TRONEL - JL. LIENARD

Objet: GIE Convergence – Approbation du budget prévisionnel 2022

Rapporteur : Fabrice FERON
Secrétaire de séance : Philippe VAN HAMME

Exposé :

Par délibération en date du 9 octobre 2008, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a décidé d'adhérer au Groupe d'Intérêt Economique « GIE Convergence » pour ses services informatiques.

Par délibération n°44 du 7 avril 2022, le conseil communautaire, pour assurer une continuité de service, avait approuvé le versement au GIE de la participation 2022 dans la limite de 70 386,00 euros.

Le budget prévisionnel du GIE Convergence a été arrêté en assemblée générale le 27 avril 2022. Il convient donc d'approuver la participation définitive 2022 soit 71 794,00 euros.

Cette somme est inscrite au budget principal 2022.

60, rue de Chambry
02000 Aulnois-sous-Laon

Tél : 03 23 22 31 00
contact@ca-paysdelaon.fr

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 10h23
Réference de l'AR : 002-200043495-20220707-DEC202207_13-DE

Délibération

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

1. D'approuver la contribution forfaitaire définitive de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon au budget 2022 du GIE Convergence ainsi que les conventions de services tels qu'annexées
2. D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y référant.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 13 juillet 2022

E. DELHAYE

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 45
Nombre de votes exprimés	: 63
Votes favorables	: 63
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00

Jean Marie QUERE ne prend pas part au vote.

convergence

l'administrateur

Laon, le 27 avril 2022
Objet : *Gie Budget Prévisionnel 2022*

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION du PAYS de LAON
Monsieur Olivier LABARBE
60 route de Chambry
02000 AULNOIS sous LAON

Monsieur,

L'assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Groupement, s'est déroulée à SAMOUSSY le 27 avril dernier.

Pour vous permettre d'incorporer une délibération dans le prochain Conseil Communautaire, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint,

. le budget prévisionnel – exercice 2022 – approuvé par l'assemblée

Je vous en souhaite bonne réception,

et vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération

Jean-Marie QUERE

GIE CONVERGENCE
Laon informatique Publique
13 place Général Leclerc
BP 561 - 02001 LAON
Tél. 03 23 27 75 40 Fax 03 23 27 75 41

convergence

BP561 02001 LAON ✆ 03.23,27.75.40 – 03.23.27.75.41 email : contact@gie-convergence.fr
régi par l'ordonnance du 23.IX.1967 RCS : LAON C 339677189 SIRET : 33967718900021 NAF 6311Z
organisme pour la formation professionnelle déclaré sous le n° 22.02.00499.02

CONVENTION de SERVICES

budget prévisionnel

ANNEXE C

GIE Convergence

budget prévisionnel 2022

Conformément à la délibération de l'assemblée générale du 23 mars 2017, dorénavant le budget prévisionnel sera établi de la manière suivante.

Pour les membres dont le compte courant est supérieur à 50 % de sa participation, pas d'augmentation à prévoir.

Pour les membres dont le compte courant est inférieur à 50% de sa participation, Budget prévisionnel = Budget n-1 validé en AG + 2 %

Cette augmentation sera actée ou non lors de la prochaine assemblée générale.

Si le compte courant est inférieur à -50% de sa participation, un appel complémentaire pourra être demandé au membre pour régulariser.

Budget voté 2021	70 386
Augmentation 2% retenu	1 408
Budget prévisionnel 2022	**71 794**

Extraits et copie certifiés conformes à l'original, le budget prévisionnel ayant été approuvé par l'Assemblée Générale délibérante du GIE CONVERGENCE le 25 avril 2022.

GIE CONVERGENCE
Laon informatique Publique
13 place Général Leclerc
BP 561 - 02001 LAON
Tél. 03 23 27 75 40 Fax 03 23 27 75 41

Pour l'Administrateur,

JM QUERE